

 **Créateurs d’émotions**

**Appel à Projet résidence de territoire**

**« le corps en mouvement dans l’espace public ».**

**Les résidences de territoire, un dispositif de développement culturel territorial initié par la DRAC Midi Pyrénées.**

La DRAC Midi-Pyrénées impulse une nouvelle dynamique d’accès du plus grand nombre à l’offre culturelle dans les territoires ruraux, avec une attention particulière portée à la jeunesse.

La Résidence de Territoire a pour objet de favoriser la rencontre entre les habitants, un artiste, une œuvre et une démarche créative en s’appuyant sur une présence artistique forte et des collaborations avec les acteurs du territoire.

La Résidence de territoire s’apparente aux résidences de diffusion territoriale tel que précisées dans la circulaire du ministère de la culture et de la communication du 13 janvier 2006 relative au soutien à des artistes et à des équipes artistiques dans le cadre de résidences. La résidence de territoire est une résidence d’éducation artistique et culturelle. Elle peut intégrer un volet création dans la mesure où la production est participative ; c’est-à-dire en lien avec les habitants. « Pour l’artiste ou le professionnel résident, il s’agit, plus particulièrement, de s’engager dans une démarche expérimentale d’action culturelle, et plus précisément d’éducation artistique et culturelle, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l’anime ainsi que le processus de création qu’il met en œuvre »(1).

La Résidence de territoire vise à développer les synergies, croiser les publics et aller à la rencontre de nouveaux publics. Le public particulièrement ciblé dans ce cadre est le public jeune (scolaire ou non) ainsi que les publics éloignés de l’offre culturelle et artistique.

**Cette résidence fait l’objet d’un partenariat entre la DRAC Midi-Pyrénées, le Pays Midi Quercy, la commune de Saint Antonin Noble Val et les Communautés de Communes du territoire sur des objectifs partagés.**

(1) Extrait du document de référence : « Cahier des charges Résidence de territoire » consultable sur le lien

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Midi-Pyrenees/Disciplines-etsecteurs/Actionculturelle-et-territoriale/Developpement-culture-et-presence-artistique-sur-les-territoires-ruraux>

1. **Contexte**

Par le biais de cette résidence seront sensibilisés les habitants via les structures associatives et les amateurs de danse contemporaine, seront particulièrement approchés les enfants et les jeunes.

La résidence de territoire repose sur une pleine disponibilité de l’artiste ou du collectif pendant une période de deux mois, qui peut être segmentée en deux phases, ainsi que sur une diffusion de son œuvre déjà accomplie, en des lieux dédiés et non dédiés. Pour l’artiste il s’agit de s’engager dans une démarche d’action culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l’anime.

* Permettre au plus grand nombre d’appréhender la création artistique.
* Contribuer à développer l’esprit critique par le biais de la discussion, d’échange.
* Contribuer à réduire les inégalités en matière d’accès à l’art et à la culture.

La résidence de territoire s’inscrit dans le cadre du projet culturel de l’association **Même sans le train**,qui se positionne comme créateur d'émotions par une politique pluridisciplinaire des arts de la scène.

L'action de Même sans le train est centrée sur :

* Le soutien aux artistes, de la création à la diffusion de leurs spectacles dans une logique de partages et d’échanges entre les différents acteurs : public, artistes, associations
* l'accessibilité pour tous à la diversité culturelle
* la contribution à un maillage d'acteurs culturels locaux et extraterritoriaux par le développement de réseaux et de partenariats.

Pour la mise en œuvre de la résidence, l’association **Même sans le train** accompagnera l’artiste dans la finalisation de son projet. Elle veillera aux bonnes conditions de son séjour et lui fera découvrir le territoire.

Elle facilitera les rencontres avec les « personnes ressource », et sera partenaire dansla réalisation des « gestes artistiques ».

La gestion administrative de la résidence sera effectuée par l’association, un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs sera signé avant le début de la résidence. Les conditions de diffusion des œuvres artistiques seront étudiées et contractualisées.

1. **Territoire**

L’association Même Sans le Train est située dans la commune de Saint Antonin Noble Val, zone rurale d’environ 17 habitants au km² et de 1900 habitants.

Dans un cadre exceptionnel, Gorges de l’Aveyron, cité médiévale, Même sans le train se situe dans un secteur enclavé sans grands axes de communication.

L’éloignement géographique et le faible niveau de revenu des habitants rendent les déplacements culturels difficiles, voire impossibles. Les « néo-ruraux » sont arrivés dansla région avec une forte demande de pratiques culturelles, que ce soit en tant qu’acteurs ou spectateurs. Cette demande est venue renforcer celle des Saint Antoninois.

1. **Contenu**

Cette résidence fait suite à la résidence de territoire, « autour de l’eau », avec la chorégraphe Sophie Carlin, en 2013.

En continuité avec le travail accompli durant cette période, nous poursuivrons une action autour « **corps en mouvement dans l’espace public** ».

« Danser en espace public, dans les endroits où le corps s’interdit tout mouvement superflu, explorer ces endroits où les gens se croisent sans se regarder, ces lieux où le « être ensemble » n’est pas synonyme de partage.

Danser pour un public averti et aussi pour celui qui passe, celui qui habite juste en face, celui qui travaille dehors, celui qui n’a jamais vu de spectacle ».

Porter un regard différent sur l’espace public, revisité, décalé, surligné, détourné par la danse.

Là encore comme pour le projet « Autour de l’eau », il s’agit d’associer les habitants à la construction du projet et par l’intermédiaire de la pratique chorégraphique**,** de les rendre complices de détournements poétiques de la réalité. (cf. Annexe)

1. **Déroulement**
* Une première phase s’articulant autour de multiples rencontres avec les divers professionnels « personnes ressources » (enseignants, animateurs d’association). Ces rencontres peuvent revêtir des formes variées, elles ont pour objet de présenter l’artiste et le projet qui sera mis en œuvre sur une période scolaire 2015/2016, et de permettre aux personne sensibilisées au projet de prendre le temps d’imaginer et d’évoquer avec l’artiste la manière dont ils aimeraient partager et faire partager la présence de l’artiste et son œuvre.

* En juillet 2015, Même sans le train organise un évènement sur deux jours, ou des rencontres chorégraphiques seront proposées : des impromptus, des cours de danse à vue, de la musique et des improvisations dansées, des croisements de danseurs, d’artistes, et un dance floor en soirée (bal mêlé d’improvisations de danseurs professionnels ou amateurs, concept imaginé lors de la précédente résidence, et que nous souhaitons renouveler). La présence de l’artiste en résidence, permettra de présenter une facette de son travail, et nous communiquerons sur sa présence sur le territoire afin de le faire savoir au plus grand nombre. La chaleur des nuits d’été, propices aux moments conviviaux, donnera surement lieu à des rencontres que nous même n’aurions pas pu imaginer. Ces rencontres renforceront le groupe des « personnes ressources ».
* Une troisième phase, plus longue, au cours de laquelle se construisent des actions, des gestes artistiques participatifs, spectaculaires ou modestes, jouant sur l’effet de surprise ou annoncés. Une mise en place d’ateliers au sein des établissements scolaires, de stages, des moments de créations collectives, participatives.
1. **Attentes - Profil**
* Artiste ou collectif dont la démarche s’inscrit dans le champ chorégraphique professionnel et dont la recherche artistique manifeste une pratique confirmée.
* L’artiste ne doit pas être issu du territoire.
* L’artiste doit être en mesure de s’impliquer pleinement, de fédérer la population autour de sa présence, de s’ouvrir à une envie de « faire ensemble ».
* Une connaissance et une pratique des actions d’éducation artistique adaptée aux enfants, aux jeunes, aux amateurs, mais aussi à des personnes n’ayant jamais pratiqué la danse.
* La prise en compte par l’artiste de la question de l’expérimentation ainsi qu’une ouverture à des expressions artistiques diversifiées.
* Une expérience du travail d’improvisation et d’une pratique chorégraphique dans des lieux inhabituels, inattendus en lien avec le thème évoqué « l’espace public ».
* L’artiste ou le collectif s’engage sur sa disponibilité suivant un planning qui sera défini ensemble sur une période allant de juin 2015 à juin 2016.

**Attentes – Actions**

* Générer des échanges par la création, la diffusion et la pratique artistique.
* Public visé :
* Une priorité à la jeunesse avec une articulation des différents temps de l’enfant.
* Habitants du territoire les plus éloignés de la culture : Associations du territoire, EHPAD, associations de solidarité.
* Articulation avec la pratique amateur : Elèves et professeurs de danse, artistes locaux.
1. **Partenaires financiers et modalités financières**

DRAC Midi-Pyrénées, Commune de Saint Antonin Noble Val, Communauté de Commune Quercy Rouergue Gorges de l’Aveyron, Pays Midi Quercy.

Montant alloué : L’artiste, ou le collectif, bénéficie d’une allocation de résidence calculée sur la base de 3000 € net par mois.

L’artiste sera hébergé sur le territoire, dans des gites mis à disposition par la commune ou la communauté de communes. Les frais de déplacement, du lieu de vie de l’artiste au lieu de résidence, seront pris en charge par la communauté de commune ou le Pays Midi Quercy.

1. **Procédure à suivre pour la candidature**

Les éléments à fournir sont :

* Une note d’intention indiquant des premières pistes sur ce projet
* Un dossier artistique
* Une lettre de motivation

L’ensemble de ces éléments est à adresser avant le **15 avril 2015,** uniquement par mail, à l’association Même sans le train à l’adresse suivante :

administration@memesansletrain.org

1. **Sélection**

Les critères de sélection se feront sur :

* La pertinence de la proposition au regard du contexte de l’appel à projet.
* La qualité de l’expérience auprès des enfants et des jeunes

Une présélection se fera **le 20 avril 2015**, par les membres du comité de sélection.

Ce comité sera composé

En cas de présélection, les candidats seront invités à présenter leur pré-projet entre le 04 mai et le 07 mai 2015.

**La sélection se fera le 09 mai 2015.**

**Un comité de sélection est mis en place.** Il est composéde membres de l’association Même sans le train, de Mme Cecillon du service action culturelle de la Drac Midi-Pyrénées, de Mr Biscontini, conseiller municipal chargé de la culture et de Mme Ghiatti, chargée de mission culture au Pays Midi Quercy.

**Le service action culturelle de la DRAC Midi-Pyrénées, validera ce choix.**

**Contact :**

**Association Même sans le train**

1 Place des Moines

82140 Saint Antonin Noble Val

**05 81 98 50 62**

**administration@memesansletrain.org**

N° siret : 518 906 805 000 24

Licences entrepreneur de spectacles : 2/ 1061078 – 3/ 1061079

[**www.memesansletrain.com**](http://www.memesansletrain.com)

**Annexe – Note d’intention – Même sans le train**

**Corps en mouvement dans l’espace public**

**Projet – résidence de territoire**

Porter un regard différent sur l’espace public, revisité, décalé, surligné, détourné par la danse.

L’espace est un lieu pratiqué, autrement dit parcouru, il est en quelque sorte animé par l’ensemble des mouvements qui s’y déploie. À partir de cette perception vivante de l’espace, intéressons-nous à sa spécificité publique. Le terme d’espace public se définit tour à tour comme espace politique, social, médiatique, architectural… La notion d’espace public croise tout autant les dimensions de l’environnement (sons, lumière, visibilité correspondant aux objets saisis au niveau sensoriel et physique), du milieu (interactions et échanges sociaux) que paysage (formes saisies au plan esthétique).

L’espace public, se caractérise également par la cohabitation de territoires personnels, intimes, l’espace est « de tous » et « à tous », lieu habité et animé de codes, de pratiques, de signes, de mouvements personnels et collectifs, « un état de rencontre imposé aux hommes  ». Ces endroits tellement balisés et quotidiens que rien ne les prédispose à l’échange.

Danser en espace public, dans les endroits où le corps s’interdit tout mouvement superflu, explorer ces endroits où les gens se croisent sans se regarder, ces lieux dans l’espace public où ‘’le être’’ ensemble n’est pas synonyme de partage.

Danser pour un public averti et aussi pour celui qui passe, celui qui habite juste en face, celui qui va travailler, celui qui travaille dehors, celui qui n’a jamais vu de spectacle,…

Donner à voir la danse dans des lieux inhabituels, c’est donner à voir ces lieux par la poésie même du geste, c’est donc également une expérience du regard.

Les impromptus chorégraphiques sont des performances de danse,  des prises inattendues et parfois subversives de l’espace public par des danseurs, dans le but de rechanter le quotidien, de créer un moment de dialogue particulier entre le danseur et l’individu.

Le projet « Corps en mouvement dans l’espace public », associe les habitants du territoire aux expériences d’un artiste ou d’un collectif d’artistes, par l’intermédiaire de la pratique et de la participation à des projets chorégraphiques, et les rendre ainsi complices de détournements poétiques de la réalité.

**Nous envisageons l’espace public comme un espace de liberté, un terrain de jeu collectif, de lien, d’échange.**

**Être vivant dans notre territoire de vie, en lien avec les autres (public? partenaire?) d’une autre manière.**